

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009**

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : M. BOULAY, M. AURIOL donne procuration à Mme BOITELLE, Mme DAURON donne procuration à M. ROULLEAU, Mme ROGER donne procuration à M. CHARZAT.

Secrétaire de séance : M. SLOVAK.

Approbation et signature du PV de la réunion du 30 octobre 2009.

RAPPORT 2008 SUR LE SERVICE D'EAU (SIAEP) :

Rapport distribué aux conseillers avec la convocation.

J-L. SLOVAK et E. ROULLEAU expliquent les travaux futurs et les changements tarifaires.

S. JOCARD demande pourquoi le prix de l'eau n'est pas le même pour les 3 communes du syndicat :

J-L. SLOVAK répond qu'un lissage sera fait pour remettre les tarifs au même niveau.

Le conseil municipal approuve le rapport 2008 sur le service de l'eau établi par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable d'Orchaise-Molineuf-Santenay.

CONTRAT GROUPE ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire explique l'historique de la mise en place du contrat groupe d'assurance du personnel communal par le Centre de Gestion et informe qu'une adhésion est toujours possible en cours de marché. Un comparatif des offres entre le contrat groupe et les nouvelles propositions de Groupama est distribué aux conseillers.

Le conseil accepte de prendre la formule de Groupama pour l'assurance du personnel communal qui est inférieure à celle de DEXIA du contrat groupe **selon les conditions suivantes :**

- **agents affiliés CNRACL : franchise de 10 jours en maladie ordinaire au taux de 3,70 % et prise en charge des charges patronales à hauteur de 35 %,**
- **agents affiliés à l'IRCANTEC : franchise de 10 jours en maladie ordinaire au taux de 1,06 % et prise en charge des charges patronales à hauteur de 25 %,**

et propose de procéder à la renégociation de l'assurance concernant les biens et la responsabilité civile.

TARIFS COMMUNAUX POUR 2010 :

Repas à la cantine scolaire :

Le conseil municipal de Molineuf a proposé au SIVOS le prix du repas à la cantine à 3,00 € pour 2010 afin d'harmoniser les tarifs des 3 cantines du regroupement.

T. CHAMPION explique le coût de revient d'un repas à la cantine d'Orchaise pour l'année civile 2008 qui est de 6,73 € dont 2,89 € de recettes pour la vente des repas.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité et vu le coût de revient d'appliquer une augmentation de 5 % et de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 3,10 € (soit + 5,08 %) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Repas à la cantine scolaire pour les Etoiles cyclos, p'tites randos USEP... :

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs d'hébergement à la cantine pour 2010 soit : 5,00 € pour le repas du soir et le petit déjeuner ; 3,60 € pour le repas du midi ou du soir seul et 1,40 € pour le petit déjeuner seul (tarifs enfants et adultes).

Concessions au cimetière :

Le conseil ne change pas les tarifs des concessions au cimetière (trentenaires : 70 € et cinquantenaires : 120 €, pleine terre ou caverne).

Centre de loisirs :

Le Conseil municipal accepte les nouveaux tarifs du centre de loisirs de Molineuf à compter du 1^{er} janvier 2010 :

OBJET	TARIF EN EUROS
LES MERCREDIS	
Journée avec repas (hors commune de Chambon-Molineuf-Orchaise)	13.85 18.55
Demi-journée avec repas (hors commune de Chambon-Molineuf-Orchaise)	12.00 16.10
Demi-journée sans repas (hors commune de Chambon-Molineuf-Orchaise)	9.00 12.10
LES VACANCES SCOLAIRES	
Semaine de 4 jours (hors commune de Chambon-Molineuf-Orchaise)	55.05 73.60
Semaine de 5 jours (hors commune de Chambon-Molineuf-Orchaise)	65.75 89.05
Journée supplémentaire avec repas (hors commune de Chambon-Molineuf-Orchaise)	13.85 18.55
PERISCOLAIRE	
Matin ou soir	2.65
Matin et soir	3.50
Les prestations de service ordinaire CAF (3,47 €/jour) et MSA (3,30 €/jour) sont déjà déduites des tarifs.	
Pour les séjours en camps et les sorties, il sera demandé un supplément, variable suivant la nature des activités.	
Une réduction de 1,85 € sera appliquée à partir du 2 ^{ème} enfant (mercredis et vacances scolaires) pour les enfants du regroupement et hors regroupement.	

Location de la salle polyvalente :

Le conseil fixe les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente pour 2010 :

OBJET	TARIF	
ASSOCIATIONS D'ORCHAISE		
* Activités sportives et culturelles, assemblées générales, congrès, réunions, etc...	GRATUIT	
* Manifestations à but lucratif :	Contrat de 24 h 110 €	Extension contrat par 24 h 55 €
PARTICULIERS D'ORCHAISE		
* Contrat de 24 heures	170 €	
* Extension du contrat	85 €	
* Vin d'honneur	70 €	
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
* Assemblées générales, congrès, réunions, etc.... sans repas	Contrat de 24 h 175 €	Extension contrat par 24 h 88 €
* Assemblées générales, congrès, réunions, etc.... avec repas	Contrat de 24 h 285 €	Extension contrat par 24 h 143 €
* Manifestations à but lucratif :	Contrat de 24 h 435 €	Extension contrat par 24 h 218 €
PARTICULIERS HORS COMMUNE		
* Contrat de 24 heures	520 €	
* Extension du contrat	260 €	
* Vin d'honneur	110 €	
TOUTES CATEGORIES		
CAUTION : 500 €		

PASS FONCIER :

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n°111 /2008 du 19 décembre 2008 par laquelle il approuvait la mise en place du dispositif PASS FONCIER à Orchaise à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les ménages désirant faire construire sur les terrains situés dans le lotissement communal de la Corne du Cerf. Ce dispositif a été limité à 2 dossiers.

Le Maire propose au conseil de porter de 2 à 3 le nombre de dossiers PASS FONCIER afin d'aider un ménage supplémentaire à bénéficier de l'aide de la commune.

- **Le conseil municipal** accepte de délibérer sur cette question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour de la séance, **accepte de passer à 3 le nombre de dossiers PASS FONCIER dans les mêmes conditions que la délibération antérieure et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le Maire rend compte des mutations d'immeubles reçues en mairie et de ses décisions qui s'y rapportent. Pas de préemption pour la maison située 11 rue de Saint-lubin.

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire :
 - rend compte de la dernière réunion de la Communauté de communes où il a proposé les compétences supplémentaires suivantes :
 - habitat, logement, cœur de village,
 - affaires scolaires et périscolaires,
 - équipements publics (éclairage public, assainissement collectif, achat groupé de matériel communautaire...)
 - rend compte de sa visite au congrès des Maires,
 - fait le point sur les ventes de terrains au lotissement : 7 actes signés et 2 à venir, 4 options, 1 permis à déposer et 2 terrains libres.
 - informe que la société SPIE va installer rapidement les candélabres au lotissement,
 - informe de son rendez-vous avec le SIDELC, ERDF et SPIE pour l'établissement d'un devis pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Touche Moreau qui pourraient être réalisés en même temps que les trottoirs.
 - informe qu'un compteur de véhicules et de vitesse va être installé rue de Touche Moreau à partir du 7 décembre pour une semaine afin de réaliser un diagnostic de sécurité routière pour la demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).
- E. ROULLEAU :
 - commente le compte rendu de la dernière réunion de la Communauté de communes et s'interroge sur quelques points.
 - demande où en est la réparation des deux flashes sur le panneau du virage de la grande rue et de la rue de St-Lubin : le Maire répond que l'entreprise SPIE a les lampes mais qu'un boîtier de commandes est grillé. Donc l'entreprise est en attente d'un nouveau boîtier qui viendrait de leurs services à Tours.
- F. POTTIER rend compte du dernier conseil d'école et de la dernière réunion du SIVOS.
- F. DOMBRE informe que la première maquette du bulletin municipal 2010 est sortie. Le comité consultatif de la communication se réunira le 3 décembre pour la finaliser avant l'envoi chez l'imprimeur.
- J-L. SLOVAK annonce le devis pour la réfection du chauffage au local pompiers et pour d'autres travaux.

Prochaine séance de conseil municipal le VENDREDI 18 DECEMBRE 2009.

Séance close à 23 h 30.

Fait à Orchaise, le 30 novembre 2009
Le Maire,

Gérard CHARZAT